

L'an deux mille vingt, le lundi 23 novembre, à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé en Normandie, sous la présidence de Monsieur Pascal DALIGAULT, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mardi 17 novembre 2020. Les pièces relatives au contrat de délégation de l'assainissement ont été adressées aux conseillers municipaux le vendredi 6 novembre 2020.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la mairie le mardi 17 novembre 2020.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants :** Xavier ANCKAERT, Benoît BALAIS, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Pascal DALIGAULT, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Sylvain GASCOUIN, Jean-Daniel GOUDIER, Brigitte LAIR, Isabelle LEPESTEUR, Alain LEQUERTIER, Patrice MÉCHE, Angélique MOUROCQ et Hervé PONDEMER

**Ont donné pouvoir :**

- |  |  |
|--|--|
| - Godwill BABALAO à Hervé PONDEMER         | - Patrick FENOUIL à Xavier ANCKAERT    |
| - Pascal BILLARD à Nathalie BOUILLARD      | - Nadine LECHATELLIER à Jean ELISABETH |
| - Valérie CATHERINE à Jean-Daniel GOUDIER  | - Najat LEMERAY à Alain LEQUERTIER     |
| - Nathalie COLLIBEAUX à Nathalie BOUILLARD | - Anne ROELANDT à Angélique MOUROCQ    |
| - Sylvain DELANGE à Laëtitia BOISSÉE       | - Sandrine SIMÉON à Laëtitia BOISSÉE   |
| - Valérie DESQUESNE à Pascal DALIGAULT     |  |

**Absent excusé :** Flavien DELÈTRE

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20201123-20\_02796-DE  
Date de télétransmission : 30/11/2020  
Date de réception préfecture : 30/11/2020

**Nombre de conseillers :**

- en exercice : 29  
- présents : 17  
- votants : 28

Date de la convocation et d'affichage : 17 novembre 2020  
Date de réception en préfecture = date d'affichage de la délibération

N° 7 / 1-2-1-1

**Secrétaire de séance**

M. ANCKAERT

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 octobre 2020 a été adopté  
→ à l'unanimité

**Concession par délégation de l'assainissement - Approbation du choix du délégataire**

Les pièces relatives à ce dossier ont été adressées aux conseillers municipaux par voie électronique le vendredi 6 novembre 2020.

Par délibération du 23 juillet 2020, le conseil municipal a approuvé le principe du recours à une concession par délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau et du service d'assainissement non collectif (SPANC) sur l'ensemble du territoire communal.

Cette procédure a été mise en œuvre conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique.

La procédure concernant la concession par délégation du service public d'assainissement détaillée précédemment arrive à son terme, comme indiqué dans le projet de contrat, les rapports et les avis adressés préalablement à l'assemblée.

A la suite de l'appel à la concurrence, deux offres ont été reçues, retenues et analysées par la commission de délégation de service. Dans son avis annexé à la présente délibération, la commission a proposé de classer les deux offres dans l'ordre suivant en tenant compte des critères hiérarchisés du règlement de consultation : 1 - STGS / 2 – VEOLIA.

Après négociation et compte tenu des critères hiérarchisés du règlement de consultation, Madame le Maire propose de retenir l'offre de STGS avec :

- Le maintien à l'identique des prestations et du service assurés dans le cadre du contrat précédent, mais avec l'intégration l'analyse des risques et défaillances et de la prise en charge de l'exploitation du diagnostic permanent dans l'offre de base sans surcoût.
- Des garanties contractuelles de service (délai d'intervention, maintenance préventive, garantie et compte de renouvellement ...).
- Une facturation indépendante du service de l'assainissement collectif aux usagers.
- La délégation complète du service de l'assainissement non collectif.
- Une tarification à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 de :

**Assainissement collectif :**

- o Aucune part fixe.
- o 0,8650 €HT par m<sup>3</sup> en part variable assise sur la consommation d'eau potable.

**Assainissement non- collectif :**

- o Contrôle diagnostic d'une installation existante : 125,00 €HT / contrôle.
- o Contre-visite d'un contrôle diagnostic : 105,00 €HT / visite.
- o Contrôle de conception d'une installation neuve : 58,00 €HT / contrôle.
- o Contrôle de réalisation d'une installation neuve : 105,00 €HT / contrôle.
- o Contre-visite d'un contrôle de réalisation : 65,00 €HT / visite.

Au vu des avis de la commission et du maire, annexés à la présente, ainsi que des éléments exposés ci-dessus, Monsieur MECHE propose que la délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau et du service d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communal soit confiée à STGS selon les modalités suivantes :

- Durée du contrat : 12 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Tarification de la part délégataire telle que détaillée précédemment.
- Révision des tarifs annuelle selon une formule indexée sur des indices nationaux.
- Compte de renouvellement des matériels et équipements.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient à l'assemblée délibérante d'autoriser l'exécutif à signer le contrat de délégation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- **APPROUVE** le choix de la société STGS comme délégataire du service public pour la gestion du service d'assainissement collectif de la commune déléguée de Condé-sur-Noireau et du service d'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire communal avec les éléments contractuels et la tarification détaillés précédemment.
- **APPROUVE** le contrat de délégation de service public et les pièces annexées (compte prévisionnel, compte de renouvellement, bordereau de prix et mémoire technique), pour une durée de 12 ans.
- **APPROUVE** et **ADOpte** les règlements des services d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif (SPANC) annexés au contrat de délégation et leur transmission par le délégataire à l'ensemble des abonnés.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de délégation de service public avec la société STGS, relatif à la gestion du service d'eau potable pour une durée de 12 ans et toutes les pièces et actes y afférents.
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 23 novembre 2020

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE

